

**PRÉSENTS** Madame Pascale LICARI, Maire

Brigitte VINCENTELLI, Jean-Denis SANTIN, François-Xavier SUDRES, Brigitte BELIN, Jacques ALLEMAND, Pierre DUGUA, Anne-Sophie HEUILLE, Mélanie LEROY, Raphaël OLIVA, Christine ROUILLON, Claude MODONUTTI, Régine DEMERY

**POUVOIRS** : Catherine BEDOT à Pascale LICARI, Béatrice BLANCARD à François-Xavier SUDRES, Anne PLEUCHOT FRANCOIS à Jacques ALLEMAND

**ABSENT EXCUSÉ** : Didier GUERIN, Damien SABATIER, Aurélie DUMAS

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00, sous la présidence de Madame Pascale LICARI, Maire

Madame Brigitte BELIN est désignée comme secrétaire de séance, **à l'unanimité**

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021, **à l'unanimité**

### **Décisions prises par Madame Le Maire**

**18/2021** Attribution d'un contrat d'entretien des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux à H SAINT PAUL SAS – 13013 Marseille pour un montant annuel de 11 076.02€ HT.

**19/2021** Attribution d'un contrat d'entretien d'éclairage public à INEO PROVENCE CÔTE D'AZUR- 84000 Avignon pour un montant annuel de 11 508.00€ HT.

**01/2022** Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux de réhabilitation des chemins communaux – programme 2022/2023 à Missions TP VRD –13150 Boulbon, pour un montant de 17 220€ HT

**02/2022** Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre nécessaire à une opération d'aménagement des espaces publics communaux à SARL MARTEL ET MICHEL – 13820 Ensùs la Redonne, pour un montant de 11 400€ HT.

**03/2022** Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre nécessaire à la réhabilitation du pont du chemin du Pas de Loche sur le fossé de l'Estagnol à Missions TP VRD – 13150 Boulbon, pour un montant de 7 750€ HT.

**04/2022** Attribution d'une mission de contrôle technique pour les travaux de création d'un espace santé pluridisciplinaire multisite et la réhabilitation de la salle polyvalente à ALPES CONTROLES – 74940 Annecy, pour un montant de 15 520 € HT.

**05/2022** Attribution d'une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé Travaux pour les travaux de création d'un espace santé pluridisciplinaire multisite et la réhabilitation de la salle polyvalente à BR Coordination – 84500 Bollene, pour un montant de 3 540 € HT.

**06/2022** Attribution d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation d'un programme de travaux pour l'amélioration énergétique de l'école élémentaire et de la bibliothèque Hubert Nyssen à Jean-Jacques CORNU – Ingénieur Conseil – 13300 Salon de Provence, pour un montant de 1 700€ NET.

## **Délibérations**

**2022-01** Finances / Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône / Chemin de Castillon (Tranche 1) - ancien chemin de Maussane (Tranche 1) et chemin des Tronflettes / Proximité 2022

Par délibération en date du 13 avril 2021, le conseil municipal a émis un avis favorable à une demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône, dans le cadre d'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de réhabilitation du Chemin de Castillon, de l'ancien chemin de Maussane et du chemin des Tronflettes

Dans ce cadre, une subvention de proximité a été sollicitée auprès du Département à hauteur de 70 % de la dépense HT. Cette dépense est estimée à 70 824 € HT, travaux et maîtrise d'œuvre compris. La subvention a été demandée à hauteur de 49 577 €.

Les travaux n'ayant pu être réalisés sur l'année 2021, le Département des Bouches-du-Rhône sollicite une actualisation du dossier, notamment, sur le calendrier des travaux.

Ils sont désormais programmés sur le second semestre 2022, avec un cadre financier identique.

Le chemin de Castillon et l'ancien chemin de Maussane feront l'objet d'une deuxième tranche, en 2023.

Approuvé à l'**unanimité**



**2022-2** Finances / Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône / Route des Arcades / Proximité 2022

Par délibération en date du 13 avril 2021, le conseil municipal a émis un avis favorable à une demande de subvention de proximité pour des travaux de réhabilitation de la route des Arcades et du chemin Henri Belin.

Pour mémoire, ces travaux doivent permettre de reprendre les parties de chaussée affaissées, notamment, sur l'emprise d'anciennes tranchées, de renforcer les accotements déstabilisés par le passage répété des véhicules, en réalisant des poutres de rive.

Dans ce cadre, une subvention de proximité a été sollicitée auprès du Département des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 70 % de la dépense HT, soit une subvention de 59 500 €.

Le Département sollicite aujourd'hui la commune, afin qu'elle actualise son dossier. En effet, le chemin Henri BELLIN était déjà inscrit, en 2021, dans un autre dispositif de proximité au titre de l'éclairage public et une voie ne peut pas faire l'objet, la même année, de deux demandes de financement simultanées.

Par ailleurs, les travaux n'ayant pu avoir lieu sur l'année 2021 le Département sollicite un nouvel échéancier des travaux.,

La commune souhaite ainsi confirmer sa demande de subvention pour des travaux de réhabilitation sur la route des Arcades, et solliciter un financement à hauteur de 70 %, soit une subvention de 57 173 € pour une dépense de 81 675 €.

Les travaux seront programmés sur le second semestre 2022.

Approuvé à l'**unanimité**



**2022-3** Travaux de réfection du Chemin du Mas de l'Aire / Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Maussane-les-Alpilles et la commune du Paradou

La commune de Maussane-les-Alpilles et la commune de Paradou sont toutes deux maîtres d'ouvrage pour l'entretien et la réfection du chemin du mas de l'Aire, dans la mesure où elles sont chacune propriétaires dudit chemin, pour moitié.

Les deux communes souhaitent programmer une réfection nécessaire du chemin et entendent procéder à une maîtrise d'ouvrage unique, par voie de convention.

La convention jointe fixe les modalités administratives, juridiques et financières relatives à cette opération.

Il est ainsi entendu que, dans le cadre de ce dossier, la commune du Paradou transfère sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Maussane, qui en assumera la responsabilité jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement.

Par ailleurs, la commune du Paradou s'engage à verser à la commune de Maussane 50% des sommes réellement facturées, à charge pour chaque commune de solliciter un financement éventuel de ces travaux, pour la partie qui lui incombe.

Approuvé à l'**unanimité**



**2022-4** Finances / Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône / Travaux de réfection du chemin du Mas de l'Aire / Proximité 2022

La commune du Paradou souhaite procéder à des travaux de réfection du chemin du Mas de l'Aire, en partenariat avec la commune de Maussane-les-Alpilles, propriétaire, pour moitié, dudit chemin.

Pour ce faire, les deux communes ont convenu de signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage, afin de mener à bien ce projet.

Le montant total de l'opération est estimé à 44 285 € HT, maîtrise d'œuvre comprise.

Il a été convenu que la commune du Paradou s'engage à verser, à la commune de Maussane-les-Alpilles, 50% des sommes réellement facturées, à charge pour chaque commune de solliciter un financement pour ces travaux.

La commune du Paradou souhaite, par conséquent, pour la partie qui lui incombe, solliciter une subvention de proximité auprès du Département à hauteur de 70 % de la dépense HT, soit une subvention de 15 500 € pour une dépense de 22 142,50 €.

Les travaux sont programmés pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Madame LICARI indique que la dépense envisagée est une estimation et qu'il ne s'agit pas nécessairement du montant définitif.

Monsieur SANTIN ajoute que les travaux de réfection impliquent la mise en place d'un bicouche et non d'un enrobé. Ce revêtement s'avère nécessaire, dans la mesure où il y a un peu de passage sur cette voie. Il évite, par ailleurs, l'entretien annuel de ce chemin par les équipes techniques de Paradou ou de Maussane et permet justement une meilleure tenue sur le long terme.

Approuvé à l'**unanimité**



**2022-5** Financement de travaux « Intégration des ouvrages de distribution électrique et des réseaux de communications électroniques » / Conventions entre le SMED 13 et la commune du Paradou

Dans le cadre de son partenariat avec le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône, la commune du Paradou souhaite conclure deux conventions de financement de travaux pour la mise en technique discrète et / ou l'enfouissement des réseaux de distribution publique électrique et de communications électroniques, pour le chemin de St-Eloi et l'Impasse du Chichois.

Le coût total de l'opération pour laquelle le SMED 13 est maître d'ouvrage, y compris les études et la maîtrise d'œuvre, est estimé à 184 897 € HT.

La part communale s'élève à 87 663 € pour les réseaux de distribution électrique et à 49 234 € pour les réseaux de communications électroniques.

Monsieur SANTIN précise que le Département des Bouches du Rhône finance ces travaux, à hauteur de 20 % pour la partie électrique et de 30 %, pour la partie des communications électroniques.

Monsieur SUDRES évoque l'enfouissement du réseau électrique sur la route des Arcades et demande s'il sera possible de circuler pendant les travaux, y compris pour les travaux de réfection.

Monsieur SANTIN répond que la circulation sera sans doute réglementée mais restera possible. Il note que l'ensemble de ces travaux sont nécessaires sur cette voie très dégradée et fréquentée. Il y a un gros entretien à réaliser.

Il conviendra de réfléchir, par ailleurs, à un éventuel cheminement piétonnier, par la suite.

Approuvé à l'**unanimité**



## 2022-6 Urbanisme / Acquisition de parcelles

Dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de l'avenue de la Vallée des Baux, avec la création d'un cheminement piétonnier, et à l'instar de ce qui a été déjà réalisé sur l'année 2021, il s'avère nécessaire d'acquérir du foncier appartenant aujourd'hui à des riverains de l'avenue.

La présente délibération porte sur l'acquisition d'une parcelle appartenant :

- A l'indivision PRIAULET pour une surface totale de 47 m<sup>2</sup>, sur la parcelle AB 103

Le montant de cette acquisition s'élève à 3 760 €, soit 80 € le m<sup>2</sup>.

Approuvé à l'**unanimité**



## 2022-7 Contrat Enfance Jeunesse de la commune du Paradou / Avenant

En 2016, la commune et la Caisse d'Allocations Familiales ont conclu un Contrat Enfance Jeunesse, d'une durée de quatre ans (2016-2020), qui formalise l'offre de service du Paradou en direction de la jeunesse.

Dans un contexte de crise sanitaire et dans l'objectif de garantir un maintien des financements aux équipements et services, la CAF a souhaité adapter sa trajectoire de déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et de mise en œuvre de la réforme des financements bonifiés, telle que prévu par la convention d'objectifs signée avec l'Etat.

Il est ainsi convenu que la convention d'objectifs et de financement dans le cadre du « contrat enfance jeunesse », entre la CAF et la Commune du Paradou, est à nouveau prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

L'ensemble des autres modalités du contrat reste inchangé.

Approuvé à l'**unanimité**



Le secrétaire de séance  
Brigitte BELIN

